

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavissee Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglinge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



Édito

2009 fut une année de structuration pour la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom. En effet, pour faire suite aux évolutions de la législation (loi TSN de 2006 et décret relatif aux CLI de 2008) et dans le but de toujours mieux remplir sa mission de « suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement », votre CLI poursuit aujourd'hui la consolidation de son statut.

Ainsi, après la modification de sa composition en 2008, la CLI a récemment adopté un budget prévisionnel ainsi qu'un programme annuel d'activités. Un projet de règlement intérieur a également été proposé en séance plénière ; commenté par l'ASN, il sera présenté sous sa forme définitive aux membres de la CLI lors de leur prochaine rencontre. Ces actions sont autant d'avancées qui font désormais de la CLI un interlocuteur reconnu mais aussi un organisme garant du droit à l'information préventive.

Un droit que les membres de la Commission ne se privent pas de faire valoir, comme récemment, lors de la réunion plénière du 29 avril 2010, séance qui a vu émaner une demande officielle de la CLI : celle d'une plus grande concrétisation du schéma d'évacuation des populations en cas d'accident grave au CNPE de Cattenom (voir article en p. 2).

Enfin, parce que la Commission se doit également d'assurer « une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au grand public », cette 3^e édition de La lettre de la CLI, dédiée à la thématique de la sécurité, vous invite à découvrir, de manière claire et indépendante, les différents moyens mis quotidiennement en œuvre pour assurer la quiétude de tous.

Patrick Weiten

Président de la CLI,
1^{er} Vice-Président

du Conseil Général de la Moselle

À la une...

Exercices de gestion de crise nucléaire Garantir la sécurité de tous, en toutes situations

Les 8 et 9 avril 2010 ont eu lieu deux simulations de gestion de crise nucléaire : un exercice national de test du « Plan Particulier d'Intervention » et un exercice local de « Phase Post-accidentelle ». Organisés régulièrement par la Préfecture en lien étroit avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et la Direction de la Défense et de la Protection civile, ces exercices grandeur nature ont pour but de garantir l'efficacité des procédures d'alerte et de coordination des secours, mais aussi de déceler les éventuelles améliorations à apporter aux différentes stratégies de protection de la population.

Le scénario de la journée d'exercice de ce 8 avril : le réacteur (fictif) n° 5 de la centrale de Cattenom s'arrête automatiquement suite à une brèche dans le circuit d'eau primaire. Immédiatement, EDF déclenche son « Plan d'Urgence Interne » (PUI), une cellule de crise est activée, les services de secours et de sécurité mobilisés, les premières mesures radiologiques sont effectuées sur le terrain et, sur les analyses et recommandations de l'ASN, le Préfet décide de déclencher le « Plan Particulier d'Intervention » (PPI) et ainsi d'évacuer et de mettre à l'abri la population dans un périmètre de danger immédiat de 2 km... Voici comment démarreraient les opérations de secours dans le cas où il faudrait faire face à un accident nucléaire. Résultat : en moins de 3 heures, la population est alertée, les établissements scolaires évacués, un périmètre de sécurité bouclé et de nouvelles mesures radiologiques mises en œuvre.

Le lendemain de cet accident fictif, le 9 avril (soit 24 heures après les premiers rejets radioactifs), ce fut au tour de la « phase de transition » (phase post-accidentelle à court terme débutant par la sortie de la phase d'urgence que représente le PPI), puis de la « phase post-accidentelle » (phase à long terme incluant la mise en

place de stratégies d'amélioration des conditions de vie et de réhabilitation des territoires) d'être testées.

Un retour d'expérience précieux

Alertes (sirènes et système d'alerte téléphonique automatisée), mise en place des structures de crise, moyens de communication (concertation avec les pays frontaliers, enregistrement d'interventions pour la radio et la télévision...), mesures radiologiques et actions de protections (gestion de la circulation routière, des établissements scolaires, distribution préventive d'iode stable) sont autant de points qui ont été vérifiés lors de ces deux journées d'exercices, puis méticuleusement analysés par la suite.

Plusieurs enseignements en ont été déduits, notamment la nécessité de mettre à jour la base de données du dispositif d'alerte téléphonique automatique SAPPRE (Système d'Appel des Populations en Phase Réflexe), de réaliser un fonds cartographique commun pour faciliter les échanges d'informations entre les services impliqués ou encore de pré-enregistrer des messages radio et télévision afin de gagner du temps. Enfin, par précaution, le Préfet a souhaité mettre prochainement en œuvre un exercice d'évacuation des populations dans un périmètre plus large.

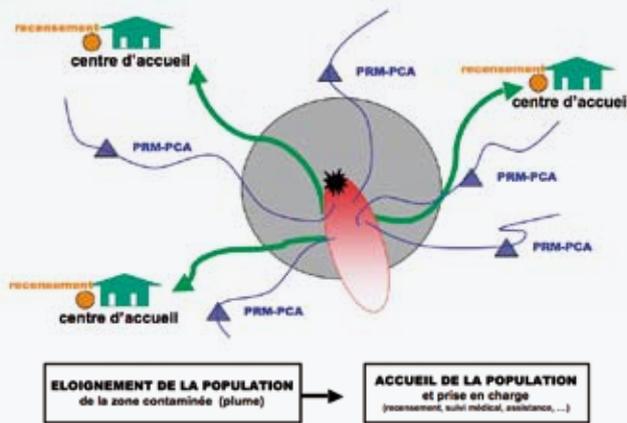
Sécurité : une exigence

La sécurité nucléaire recouvre la sécurité civile en cas d'accident, la protection des installations contre les actes de malveillance, la sûreté nucléaire, c'est-à-dire le fonctionnement sécurisé de l'installation, et la radioprotection qui vise à protéger les personnes et l'environnement contre les effets de rayonnements ionisants. Concernant le CNPE de Cattenom, nombreux sont les intervenants à travailler main dans la main pour garantir la sécurité des installations et des riverains au quotidien.

SCHÉMA D'ÉVACUATION DE LA POPULATION La CLI demande plus de précisions

Partie intégrante du Plan Particulier d'Intervention (PPI), le plan d'évacuation de la population est établi par le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC). Présenté aux membres de la CLI lors de la réunion plénière du 29 avril 2010, il a fait l'objet d'une demande relayée au Préfet : que plus d'éléments concrets soient exposés.

En cas d'accident grave, la mise en œuvre du plan d'évacuation de la population nécessite tout d'abord de délimiter la zone contaminée. Ce secteur est déterminé selon une multitude de paramètres tels que la direction du vent, le type de rejets dans l'atmosphère, etc. Sont ensuite immédiatement pris en charge : la population s'auto-évacuant (en libérant de l'A31, en définissant des axes d'évacuation...), la population cible des rejets radioactifs (personnes de moins de 25 ans et femmes enceintes) ainsi que la population sans moyen de locomotion et à mobilité réduite (établissements hospitaliers, médico-sociaux ou pénitentiaires, personnes âgées, etc.). L'évacuation de ces populations fragiles est pré-



vue par convoi de bus venant des « points de regroupement des moyens d'évacuation » (PRME, soit 73 sites géographiques répartis dans la zone allant de 0 à 30 km autour du CNPE), vers des centres d'accueil provisoire (CAP). Ces ramassages sont définis par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par chaque commune, avec l'aide du SIRACEDPC qui conçoit pour chacune

d'entre elle une « fiche-action ».

Les actions entreprises dans le cadre de ce plan d'évacuation sont mises en œuvre selon le principe de l'anticipation afin d'assurer une sécurité maximale des populations potentiellement touchées. Ainsi, il peut arriver qu'une zone soit évacuée à titre préventif. Enfin, il est prévu que les pays frontaliers (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg) deviennent des acteurs à part entière du plan d'évacuation des populations.

Les infrastructures en question

Suite à cette présentation et d'un avis général, la CLI aurait souhaité que davantage d'éléments concrets soient exposés, notamment concernant la population scolaire et le périmètre potentiellement impacté. Ses membres s'interrogent également sur la procédure pour recenser les personnes à mobilité réduite et les capacités des réseaux d'infrastructures routières autour de la centrale de Cattenom.

Aussi, dans le cadre de la situation la plus défavorable, la CLI souhaite connaître :

- quelle est la population à évacuer (selon les différents types) ;
- quelles sont les capacités d'évacuation des différentes infrastructures routières ;
- si ces infrastructures routières sont adaptées à une évacuation de masse.

Une demande écrite de présentation du plan d'évacuation sous forme de scénario sera ainsi transmise à M. le Préfet. Affaire à suivre.

SUR LE TERRAIN Gendarmes et pompiers aux aguets



« Assurer une surveillance continue »

LIEUTENANT ALAIN SCHOENHENS, CHEF DU PELOTON DE SURVEILLANCE PARTICULIÈRE DE LA GENDARMERIE (PSPG)

À la lumière des attentats du 11 septembre 2001, les menaces pesant sur les CNPE ont profondément changé et ont imposé un durcissement de la réponse opérationnelle. Aussi, après une expérimentation à l'échelon national sur les sites de Cattenom (Moselle) et Flamanville (Manche), il a été décidé, en partenariat avec EDF, de créer des unités appelées Pelotons Spécialisés de Protection de la Gendarmerie. Commandé par un officier de gendarmerie, le PSPG de Cattenom

est composé de militaires spécialement équipés et entraînés. Il est directement subordonné au commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Moselle et dédié à la sécurisation du CNPE éponyme. Sa mission consiste à assurer une surveillance continue du site et de ses abords, intervenir rapidement contre des menaces diverses allant de l'acte de malveillance quelconque jusqu'à des mesures à vocation potentiellement « anti-terroriste » et préparer l'intervention de moyens zonaux ou nationaux.

de tous les instants



PLAN D'URGENCE INTERNE

L'organisation de crise à la centrale de Cattenom

En cas d'accident nucléaire, une organisation de crise interne à la centrale de Cattenom permettrait d'appuyer l'équipe de conduite de l'unité de production concernée et de maîtriser rapidement la situation. Il s'agit du Plan d'Urgence Interne (PUI).

Établi par l'exploitant, le PUI est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, le site lui-même et l'environnement. Cette organisation comprend également la mise en place de moyens d'information des pouvoirs publics et des médias.

Le PUI permet de mobiliser rapidement le personnel d'astreinte de la centrale (soit 70 personnes environ) dans un délai inférieur à

une heure, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément des équipes de conduite présentes en permanence. Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant sur le plan de la protection du personnel que sur le plan technique.

Au niveau national, le PUI prévoit la mobilisation d'experts spécialisés dans la gestion des situations accidentelles, au sein des équi-

pes nationales de crise d'EDF et d'organismes indépendants : l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Le déclenchement du PUI est de la responsabilité de la direction de la centrale de Cattenom. Dès son application, le Préfet de la Moselle en est averti. Dès lors, il est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur de la centrale nucléaire.

Pour tester l'efficacité du Plan d'Urgence Interne, la centrale de Cattenom réalise des exercices de simulation périodiques au plan local. Certains impliquent aussi le niveau national d'EDF, d'autres sollicitent également l'ASN et la Préfecture.

Un partenariat pour une sûreté renforcée

Le risque incendie est pleinement pris en compte dans les installations industrielles et les bâtiments du CNPE de Cattenom. Aussi, l'ensemble du personnel est-il régulièrement formé à la prévention, à la détection et entraîné pour intervenir le cas échéant.

Au-delà de toutes les actions de prévention, un partenariat historique existe entre la centrale et les pompiers de la Moselle qui sont susceptibles d'intervenir avec leurs moyens lourds et leur professionnalisme. Par ailleurs, en 2010, un camion d'intervention a été offert aux pompiers par la centrale.

Dans le cadre de ce partenariat, une convention a été établie avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Moselle (SDIS) :

- chaque année, 5 exercices incendie sont réalisés avec les pompiers ;
- des relations et échanges réguliers sur le site sont organisés ;
- un capitaine sapeur-pompier a été détaché à plein-temps sur le site du CNPE (voir encadré ci-dessous).



COLONEL JEAN-MARC TARRILLON, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Depuis juillet 2007, un officier de sapeur-pompier professionnel (OSPP) a été mis à disposition sur le site de Cattenom par le SDIS. Occupant ce

poste, André Lapicque a pour missions de former le personnel, de donner des conseils en prévention, d'organiser des opérations de secours

si besoin dans l'attente des secours extérieurs et d'apporter au CNPE de

Cattenom une culture du risque incendie. Sa connaissance des installations et son appréciation des dangers sur le terrain sont sécurisantes pour les sapeurs-pompiers des centres alentours, préparant ainsi les éventuelles interventions de secours communes et les informant au mieux des risques potentiels. Cet officier expert est un référent reconnu, écouté par tous les agents du site, et un élément indispensable pour la sécurité de la centrale.

« Un élément indispensable pour la sécurité »

André Lapicque, OSPP.

Le chiffre

12

C'est le nombre d'exercices de crise locaux réalisés sur le site du CNPE de Cattenom en un an : 7 exercices de crise du plan d'urgence interne et 5 exercices en commun avec les pompiers.

Contrôles de l'ASN

Des progrès en environnement, des actions à engager en radioprotection

En 2009, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a réalisé 31 inspections sur la centrale de Cattenom, dont 19 inopinées, et a contrôlé les 3 arrêts de réacteur pour rechargement. Sur la base de l'ensemble des contrôles qu'elle a réalisés, l'ASN considère que les performances du site de Cattenom sont globalement satisfaisantes.

Lors de ces contrôles, l'ASN a été particulièrement vigilante concernant le niveau de sûreté des générateurs de vapeur de Cattenom, des dégradations ayant été détectées sur ces matériels importants sur l'ensemble du parc nucléaire français. Des opérations de nettoyages chimiques de ces matériels ont été réalisées sur les réacteurs n° 1, 3 et 4 de Cattenom entre 2009 et 2010 sous le contrôle de l'ASN. En outre, l'ASN a demandé à l'exploitant de procéder à des contrôles complémentaires de la pose de certains bouchons sur les tubes

des générateurs de vapeur du réacteur n° 3. Aucune anomalie n'a été détectée.

En matière de protection de l'environnement, l'ASN estime que le site a progressé, notamment dans la gestion de ses rejets non radioactifs dans l'environnement (fluides frigorigènes, légionnelles...).

Toutefois, en matière de radioprotection des travailleurs, l'ASN a constaté un relâchement dans ce domaine en 2009, alors que le site paraissait moteur en 2008. Même si aucune contamination significative de travailleurs n'est à déplorer, de nombreux écarts ont été constatés : défauts de balisage, matériels de radioprotection ne fonctionnant pas, consignes manquantes ou non respectées, détection tardive de matériels contaminés... L'ASN estime qu'EDF doit établir un retour d'expérience précis dans ce domaine et prendre les mesures adaptées.

Arrêts de tranche

Assurer sûreté et disponibilité

L'année 2009 à la centrale de Cattenom a été rythmée par une forte activité de maintenance avec 4 arrêts (dont 3 programmés pour rechargement du combustible) de tranche*. Ces opérations ont trois objectifs majeurs : recharger le réacteur avec du combustible neuf, inspecter dans les moindres détails l'installation pour garantir sa sûreté et réaliser la maintenance nécessaire.

Si un réacteur fonctionne en continu, il est nécessaire de l'arrêter tous les 12 ou 18 mois pour en recharger le combustible et réaliser la maintenance de matériels situés dans la partie nucléaire et non nucléaire de l'installation, normalement inaccessibles pendant son fonctionnement. Il existe trois types d'arrêts programmés, assurés par les équipes d'EDF et des entreprises prestataires : les arrêts « à simple rechargement » du combustible, avec peu ou pas de

maintenance ; les « visites partielles » avec rechargement du combustible et maintenance ; et les visites « décennales » durant lesquelles sont réalisés le rechargement du combustible, la maintenance et les actions d'amélioration de la sûreté de la centrale ainsi que les contrôles approfondis des différents composants.

Grâce à ce suivi régulier des matériels, les arrêts de tranche permettent aussi d'identifier au plus tôt d'éventuelles dégradations et de mettre en place les solutions appropriées.

Durant toutes les étapes des arrêts de tranche, EDF travaille sous le contrôle étroit de l'ASN qui, après analyse de divers éléments (qualité de la réalisation des travaux, sécurité, radioprotection, qualité du tri et de la gestion des déchets...), donne le feu vert pour le redémarrage du réacteur.

* Une unité de production est aussi dite « tranche ».

La centrale de Cattenom possède 4 tranches de 1300 mégawatts.



Composition de la CLI

Des membres au service du public

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Conseiller Général du canton de Yutz ■ **Yves Aschbacher**, représentant de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan ■ **René Baryga**, Conseiller Général du canton de Cattenom ■ **Michel Bender**, représentant de la CFDT ■ **Claude Bitte**, Président de la 6^e Commission du Conseil Général de la Moselle ■ **Guy Blaise**, représentant du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains ■ **Geneviève Chauv-Debry**, déléguée territoriale de l'ASN ■ **Stéphane Dupré La Tour**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Maire de Fixem ■ **Lionel Fourny**, Directeur général des Services départementaux ■ **Colonel Franoz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACEDPC ■ **Anne Grommerch**, Députée de la circonscription de Thionville-Est ■ **Gérard Guerder**, Maire de Rodemack ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Léon Hoff**, représentant de la CGC ■ **Didier Holz**, représentant de la CFTC ■ **Corinne Hubert**, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle ■ **Pierre Jacques**, Maire de Boust ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Manom ■ **Jackie Lagrange**, Adjoint au Maire de Basse-Ham ■ **Jean-Pierre La Vaullée**, Conseiller Général du canton de Metzervisse ■ **Alain Lemal**, Adjoint au Maire de Terville ■ **Philippe Leroy**, Président du Conseil Général de la Moselle, Sénateur de la Moselle ■ **Pascal Lignères**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **François Marzorati**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Hubert Mennessiez**, représentant de l'ASN ■ **Bertrand Mertz**, Conseiller Général du canton de Thionville-Ouest, Maire de Thionville ■ **Charles Meyer**, Adjoint au Maire de Yutz ■ **Jean Oury**, représentant de l'Institut européen d'Écologie ■ **Michel Paquet**, Président de la Communauté de communes de Cattenom et environs (CCCE), Maire de Zoufftgen ■ **Marcel Philippon**, représentant de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ■ **Dominique Pierre**, Directrice de la communication du CNPE de Cattenom ■ **René Pint**, représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Bernard Py**, représentant de l'Association pour la sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Isabelle Rauch**, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est ■ **Eliane Romani**, Adjointe au Maire de Thionville ■ **Michel Schibi**, représentant de la commune de Cattenom ■ **Willy Seiwert**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Roussy-le-Village ■ **Christian Speiss**, représentant de la CGT ■ **Laurent Steichen**, représentant de la Communauté de communes des Trois Frontières ■ **Gérard Theis**, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Régine Vançon**, membre de la Commission Énergie du Conseil économique et social de Lorraine ■ **Jean Wagner**, Maire de Gavis

La lettre de la CLI en ligne

Désormais, il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de La lettre de la CLI du CNPE de Cattenom sur le site du Conseil Général de la Moselle, rubrique « Vivre la Moselle » :

www.cg57.fr

